

## Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 10 juin 2009, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Rita O'Donoughue ainsi que Messieurs les conseillers Claude P. Lemire, Gilles Coutu et Owen LeGallee formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

À 19h32, Monsieur le maire constate le quorum et invite les membres du Conseil et le public à prendre quelques instants de recueillement à la mémoire de Monsieur le maire Michel Plante, décédé le 15 mai dernier, puis le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

#### 134.06.09 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue  
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

#### ORDRE DU JOUR

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1 |   | Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du<br>567, chemin du Village  |
| 2 |   | <b>Adoption de l'ordre de jour</b>  |
| 3 |   | <b>ADMINISTRATION</b>   |
| 3 | 1 | Approbation des procès-verbaux  |
| 3 | 2 | <b>Finances</b>   |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses   |
| 3 | 2 | 2 États des revenus et dépenses au 31 mai 2009  |
| 3 | 2 | 3 Dépôt des états financiers 2008   |
| 3 | 3 | <b>Correspondance</b>   |
| 3 | 3 | 1 FQM : Les Fleurons du Québec  |
| 3 | 3 | 2 MMQ : Bulletin des membres  |
| 3 | 3 | 3 Tricentris : consignes CRU  |
| 3 | 3 | 4 M. Meilleur – eau potable à Morin-Heights   |
| 3 | 3 | 5 MAMROT : Invitation - Semaine de la municipalité  |
| 3 | 3 | 6 Min. responsable des aînés : accusé réception   |
| 3 | 3 | 7 CPE Main dans la main : remerciements   |
| 3 | 3 | 8 Viking Ski Club : Bulletin  |
| 3 | 3 | 9 Office des personnes handicapées : semaine québécoise des<br>personnes handicapées  |
| 3 | 3 | 10 FQM : assises annuelles  |
| 3 | 3 | 11 Parc linéaire Le P'tit Train du Nord : programme   |
| 3 | 3 | 12 Ordre des ingénieurs du Québec : colloque annuel   |
| 3 | 3 | 13 Pamela Feres : summer camp   |
| 3 | 3 | 14 Ville de Mont-Tremblant : corridor aérobique   |
| 3 | 3 | 15 Ministère du développement durable, de l'environnement et<br>des parcs : subvention – Programme sur la redistribution aux<br>municipalités |

## Municipalité de Morin-Heights

3	3	16	Développements immobiliers : rencontre
3	3	17	K. Van Hove : demande d'achat de terrain
3	3	18	MRC des Pays-d'en-Haut : Règlements 201-210-212-213-214
3	3	19	FQM : Programme d'infrastructures
3	3	20	Réseau Biblio des Laurentides : rapport annuel
3	3	21	C. Cousineau : accusé réception- extrait 123.05.09
3	3	22	Cabinet du premier ministre : accusé réception- extrait 123.05.09
3	3	23	Ministère des transports : renouvellement de contrat
3	3	24	Min. développement durable, environnement et parcs : programme ClimatSol
3	3	25	Min. Ressources naturelles : barrage Christieville
3	3	26	MAMROT : accusé réception – extrait 123.05.09
3	3	27	Min. dév. Économique : accusé réception – extrait 123.05.09
3	3		Correspondance (envoyée)
3	3	A	Communiqué – Maire d'un jour
3	3	B	Communiqué – Rendez-vous du président FQM
3	3	C	Dossier : 99, rue du Cerf
3	3	D	Employés travaux d'urgence
3	4		Personnel
3	4	1	
3	5		<b>Résolution</b>
3	5	1	Félicitations – Cérémonie de reconnaissance
3	5	2	Servitude d'écoulement des eaux sur le lot 4 186 911
3	5	3	Servitude sur le lot 3 736 994
3	5	4	Travaux d'urgence – Réseau d'eau potable du Village
3	5	5	Acquisition du lot 3 738 409 – Lac Vert
3	5	6	Services bancaires
3	6		Réglementation
4			<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
4	1	1	Rapport mensuel du directeur
4	1	2	Mémoire du Service de protection canine des monts
4	2		<b>Personnel</b>
4	2	1	
4	3		<b>Résolution</b>
4	3	1	Installation de lampadaires
4	4		<b>Réglementation</b>
4	4	1	
5			<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
5	1		Rapport mensuel du directeur
5	2		<b>Personnel</b>
5	2	1	
5	3		<b>Résolution</b>
5	3	1	Acquisition d'un camion de déneigement
5	3	2	Contrat – Rapiéçage d'asphalte
5	3	3	
5	4		<b>Réglementation</b>
5	4	1	Certificat du secrétaire-trésorier – Règlement 462 relatif aux travaux d'infrastructures et d'asphaltage de la rue Dwight
5	4	2	
6			<b>ENVIRONNEMENT</b>
6	1		Rapports mensuels du directeur
6	2		Personnel
6	2	1	
6	3		<b>Résolution</b>
6	3	1	99, rue du Cerf
6	4		<b>Réglementation</b>
6	4	1	

## **Municipalité de Morin-Heights**

<b>7</b>		<b>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</b>
7	1	Rapport mensuel du Directeur
7	1	2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
7	2	<b>Personnel</b>
7	3	<b>Résolution</b>
7	3	1 Dérogation mineure : 26, rue des Chutes
7	3	2 Dérogation mineure : 210, chemin Lakeshore
7	3	3 Dérogation mineure : lot projeté no. 26
7	3	4 Dérogation mineure: chemin du Village
7	3	5 Projet de lotissement: chemin du Village
7	3	6 Projet de lotissement : chemin Blue Hills
7	3	7 Dossier : 596, 606 et 612, chemin du Village
7	4	<b>Réglementation</b>
7	4	1 Adoption du Règlement 463 constituant le Comité consultatif d'urbanisme
<b>8</b>		<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
		<b>SERVICES À LA COMMUNAUTÉ</b>
8	1	1 Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux affaires communautaires
8	1	3 Procès verbal de la réunion du Comité des parcs et des espaces verts
8	2	<b>Personnel</b>
8	2	1 <b>Embauche – camp de jour 2009</b>
8	3	Résolution
8	3	1 Clinique de sang 2009
8	4	Règlementation
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l'assemblée

### **135.06.09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mai 2009 et de la session extraordinaire du 20 mai 2009 ont été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mai 2009 et de la session extraordinaire du 20 mai 2009.

### **136.06.09 BORDEREAU DE DÉPENSES**

---

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de mai 2009 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

## Municipalité de Morin-Heights

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

<b>Du 1er au 31 MAI 2009</b>	
Comptes à payer :	106 697,68 \$
Comptes payés d'avance	165 829,14 \$
<b>Total des achats</b>	<b>272 526,82 \$</b>
Paiements directs bancaires du mois précédent	20 837,54 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>293 364,36 \$</b>
Salaires nets	71 090,44 \$
<b><u>GRAND TOTAL</u></b>	<b><u>364 454,80 \$</u></b>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

### ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 31 MAI 2009

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2009.

### **137.06.09** DÉPÔT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MAI 2009

---

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2008 préparé par le comptable Richard Deslauriers, C.A. sont déposés au Conseil;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et prend note des recommandations qu'ils contiennent.

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil renouvelle le mandat de vérification pour l'année 2009 selon la proposition d'honoraire déposée par Richard Deslauriers, comptable agréé.

### **CORRESPONDANCE**

---

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de mai 2009. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le directeur général donnera suite à la correspondance.

### **138.06.09 FÉLICITATIONS – CÉRÉMONIE DE RECONNAISSANCE**

---

Considérant que Madame la Conseillère Rita O'Donoghue a été honoré dans le cadre du programme Reconnaissance de la Sûreté du Québec lors de la tenue de la cérémonie de reconnaissance 2008 de la Sûreté du Québec pour le district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière

Il est unanimement résolu :

Que ce Conseil joint sa voix pour féliciter Madame la Conseillère Rita O'Donoghue pour sa contribution au bien-être des citoyens de Morin-Heights.

### **139.05.09 SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX SUR LE LOT 4 186 911**

---

Considérant qu'il y a lieu d'établir une servitude d'écoulement des eaux sur le lot 4 186 911 du cadastre du Québec, tel que montré au certificat de piquetage préparé par Sylvie Filion, arpenteure géomètre, dossier 1538, minutes 26512;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Maire et Directeur général à faire toute chose nécessaire et à signer pour et au nom de la municipalité afin d'établir sur le lot 4 186 911, une servitude de passage en faveur de la municipalité pour les aménagements requis pour l'écoulement des eaux de la rue du Midi.

Que les frais d'honoraires soient assumés par la municipalité.

### **140.06.09 SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX SUR LE LOT 3 736 994**

---

Considérant qu'il y a lieu d'établir une servitude en faveur de la Municipalité sur le lot 3 736 994 du cadastre du Québec, telle que décrite au minute 2608 du dossier 1316 de Sylvie Filion, arpenteure géomètre;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Maire et Directeur général à faire toute chose nécessaire et à signer pour et au nom de la municipalité, les documents afférents à une servitude de passage, de construction et d'entretien de la conduite d'eau potable et des conduites de pluvial qui traverse l'immeuble du IGA situé sur le lot 3 736 994 en faveur de la municipalité.

Que les frais d'honoraires soient assumés par la municipalité.

### **141.06.09 TRAVAUX D'URGENCE – RÉSEAU D'EAU POTABLE DU VILLAGE**

---

Considérant qu'un bris survenu le samedi 30 mai 2009 sur la conduite d'alimentation du réseau d'eau potable du Village a obligé la Municipalité à entreprendre des travaux d'urgence la journée même;

Considérant que cette conduite a été construite par la compagnie Bernard Sauvé excavation à l'automne 2007 dans le cadre du Programme de mise aux normes du réseau d'eau potable;

Considérant que l'entreprise a refusé de faire les travaux de réparation requis;

Considérant que le bris résulte d'une malfaçon lors de la construction;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à faire toute chose nécessaire afin d'obtenir le remboursement des coûts encourus et le cas échéant, entreprendre les recours civil contre l'entreprise.

### **142.06.09 ACQUISITION DU LOT 3 738 409 – LAC VERT**

---

Considérant que le Gouvernement fédéral a informé la municipalité que le lot 3 738 409 du cadastre du Québec a été inscrit comme propriété de la couronne suite à la réforme cadastrale;

Considérant que ce lot ceinture une partie du lot propriété de la municipalité le long des berges du Lac Vert;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Municipalité de protéger cet espace vert exceptionnel;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil informe le Ministère des transports du Canada de son intérêt à acquérir le lot 3 738 409 pour fins de parc;

Que ce Conseil autorise le Maire et Directeur général à faire toute chose nécessaire dans ce dossier et à signer pour et au nom de la municipalité.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **143.06.09 SERVICES BANCAIRES**

---

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente de service avec la Caisse Populaire Saint-Sauveur-des-Monts à l'égard des services bancaires;

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil autorise le renouvellement de la marge de crédit pour les prochains douze mois;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le renouvellement de l'entente de services bancaires et de la marge de crédit de la Municipalité pour un montant pouvant atteindre 500 000 \$ avec la Caisse Populaire de Saint-Sauveur-des-Monts.

Que le Directeur Général est autorisé à signer tous les documents requis et à faire toutes choses nécessaires dans ce dossier.

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES INCENDIES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception les rapports mensuels du Directeur du Service des incendies pour le mois de mai 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **MÉMOIRE DU SERVICE DE PROTECTION CANINE DES MONTS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le mémoire d'activité du mois de mai 2009 du Service de Protection Canine des Monts.

### **144.06.09 INSTALLATION DE LAMPADAIRES**

---

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de l'Association des propriétaires du Domaine Balmoral à l'effet que les propriétaires du secteur Doral désirent que l'administration ajoute des lampadaires sur la rue du Doral;

Considérant que cette demande rencontre les normes de la politique relative à l'éclairage public;

Considérant que les crédits sont prévus au budget de l'année courante;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil autorise une dépense d'environ 1 600 \$ afin de procéder à l'achat de quatre lampadaires et à l'installation par Hydro-Québec aux endroits suivants :

### **Endroits**

Doral (côté ouest), angle Grand-Cypress  
Doral (côté ouest), face à la rue Doral (entrée du secteur)  
Doral (côté est), angle Pinehurst  
Doral (côté est), 1<sup>er</sup> poteau après Riviera

### **RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service des travaux publics pour le mois de mai 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

### **145.06.09 ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT**

---

Considérant que le conseil a adopté le règlement 440 afin de renouveler la flotte du Service incendie et des travaux publics;

Considérant que le Conseil a procédé à un appel d'offres publique pour l'achat d'un camion neuf 2010, 6 roues, 4X6 de marque «**FREIGHTLINER** » Modèle « **M2-106** » avec bennes et convoyeur interchangeable et équipements de déneigement « **TENCO** » ;

Considérant que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes inc.)</b>
Camions Excellence Peterbilt Inc.	209 596,68 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier Inc.	204 299,46 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce conseil octroie le contrat d'acquisition du camion 2010 tel que décrit au devis au plus bas soumissionnaire conforme : Camion Freightliner Mont-Laurier Inc. pour un montant de 204 299.46 \$, taxes incluses.

Que la Municipalité exerce les options 1 et 2 en regard au Contrôleur ACE pour un montant de 2 878,20 \$, taxes incluses.

Que la municipalité entend ajouter une garantie prolongée de 5 ans sur l'ensemble du véhicule pour la somme de 9 607 \$, taxes incluses.

Que le Conseil autorise Directeur général à signer les documents afférents à l'acquisition.



## Municipalité de Morin-Heights

### 146.06.09 CONTRAT – RAPIÉCAGE D'ASPHALTE

---

Considérant que l'administration a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité;

Considérant que les entreprises suivantes ont été invitées :

Asphalte Desjardins Inc.	Sintra Inc.
David Riddell Excavation/Transport	Équipe 4 Saisons
Pavage Ste-Adèle	Asphalte Bélanger Inc.
Pavage des Moulins Inc.	ABC Rive Nord

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes avec les prix unitaires avant taxes :

Description	Asphalte Bélanger Inc.	Les Équipements d'excavation Quatre-Saisons Inc.	Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord Inc.
Enrobé bitumineux	13,50	14,99	48,90
Enrobé bitumineux + Préparation	25,00	26,88	68,50
Resurfaçage - 10m <sup>2</sup>	15,00	15,85	35,40
Resurfaçage + 10m <sup>2</sup>	14,00	14,85	34,40
Dalot 1 m	31,00	32,50	45,90
Dalot 60 cm	30,00	32,50	45,90
Bordures	27,00	19,90	32,80
Total taxes incluses	74 046,01	78 288,97	187 349,92

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu:

Que le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Asphalte Bélanger Inc. pour les travaux de rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité selon les diverses options pour la saison 2009 au prix indiqué au préambule.

Que le Directeur-général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements qui sont assujettis à l'estimation finale des quantités tel que prévu aux conditions du devis.

#### CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – RÈGLEMENT 462 RELATIF AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET D'ASPHALTAGE DE LA RUE DWIGHT

---

Le Directeur général dépose le certificat suite à la tenue du registre pour le règlement 462, le 25 mai 2009.

Le Directeur général donne avis :

Que le règlement 462 relatif aux travaux d'infrastructures et d'asphaltage de la rue Dwight, incluant l'emprunt pour y pourvoir, est réputé approuvé par les personnes habiles à voter et qu'en conséquence, le règlement a été acheminé au Ministre des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire pour approbation.

**RAPPORTS MENSUELS DU DIRECTEUR / INSPECTEUR  
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de mai 2009, la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que copie du bulletin concernant les conférences à thématiques environnementales.

**147.06.09 99, RUE DU CERF – RÉSOLUTION 112.05.09**

---

Considérant que le Conseil a adopté la résolution 112.05.09 en réponse à la demande formulée par les propriétaires du 99 rue du Cerf;

Considérant la situation exceptionnelle de cet immeuble;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil modifie la résolution 112.05.09 pour qu'elle se lise comme suit:

Que ce Conseil avise les propriétaires du 99, rue du Cerf qu'il autorise la construction d'un branchement de service sur la rue du Midi pour desservir le 99, rue du Cerf et autorise en conséquence, la dérogation à sa « Politique de construction des infrastructures».

Que le branchement de service est autorisé aux conditions suivantes :

- Établissement d'une servitude de construction et d'entretien d'un branchement de service d'eau potable sur le lot 4 237121 en faveur du lot 3 736 517, 99 rue du Cerf;
- La servitude doit inclure l'engagement du propriétaire des deux lots à l'effet que ce branchement de service soit exclusif au 99, rue du Cerf;
- La servitude doit inclure un droit de regard de la Municipalité quant au respect des clauses.

Que lors du creusage de la vanne d'entrée actuellement située sur la rue du Midi, une seconde vanne sera installée pour desservir le second lot.

Que les frais de permis de raccordement ainsi que l'ensemble des coûts soient à la charge des propriétaires des lots.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE  
L'URBANISME**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de mai 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, Règlement 351.

**148.06.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 26 mai 2009.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

**149.06.09 DÉROGATION MINEURE : 26, RUE DES CHUTES**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h06;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant la modification d'une disposition du règlement de zonage 416 afin de réduire la marge de recul latérale afin de construire un nouvel entrepôt de sel pour la voirie municipale sur le lot 3 957 016, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 26, rue des Chutes, dans la zone 41;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 24.05.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

## **Municipalité de Morin-Heights**

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul latérale de 7.5 mètres à 0.3 mètres, tel qu'indiqué au plan projet d'implantation de l'arpenteure Sylvie Filion, minutes 2617.

### **150.06.09 DÉROGATION MINEURE : 210, CHEMIN LAKESHORE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h10;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de zonage 416 afin de légaliser l'implantation d'une maison construite vers 1970 sur le lot 3 206 753, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située au 210, chemin Lakeshore, dans la zone 24;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 25.05.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 mètres à 8,38 mètres pour l'implantation de la résidence existante, le tout tel qu'indiqué au plan de localisation de l'arpenteure Sylvie Filion, minutes 2526.

### **151.06.09 DÉROGATION MINEURE – LOT PROJETÉ NO. 26**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h12;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2009 à intervenir dans ce dossier;

## **Municipalité de Morin-Heights**

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier une disposition du règlement de lotissement 417 afin de réduire la profondeur moyenne d'un lot sans services sur le lot 3 735 665, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le chemin Blue Hills, dans la zone 27;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 27.05.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire de 60m à 47m, la profondeur moyenne minimale pour un lot non desservi à l'intérieur d'un couloir riverain, portant le numéro 26 au plan projeté déposé, le tout tel que montré au plan projet de l'arpenteur Louis-Paul Beaudry, minutes 13551.

### **152.06.09 DÉROGATION MINEURE : CHEMIN DU VILLAGE**

---

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h17;
- Le président de l'assemblée lit la proposition et explique la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 mai 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que le Conseil a reçu une demande de dérogation mineure visant à modifier trois dispositions du règlement de lotissement 417 afin d'approuver un projet de lotissement sur les lots 3 735 763, 3 957 013, 3 735 849 et partie du lot 3 736 615, cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise la propriété située sur le chemin du Village, dans la zone 7;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de la dérogation par la résolution 29.05.09;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les personnes intéressées ont été invitées par avis public à se faire entendre en séance de consultation ;

## ***Municipalité de Morin-Heights***

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accorde la dérogation mineure telle que présentée par le demandeur, soit de réduire le frontage minimal sur rue pour les lots 7 et 8 selon le plan projet, de réduire la profondeur et la largeur minimal des lots 7, 8, 9 et 12 selon le plan projet, et de réduire la distance minimale entre deux intersections pour une rue projetée selon le plan projet de l'arpenteur Roch Labelle, minutes 10 740.

### **153.06.09 PROJET DE LOTISSEMENT : CHEMIN DU VILLAGE**

---

Considérant que le service de l'urbanisme a reçu une demande du promoteur Axe Développement Inc. pour un projet de lotissement ayant pour but l'ouverture d'une rue et la création de treize terrains;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 28.05.09 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par l'arpenteur Roch Labelle, minutes 10 740 selon certaines conditions;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis selon le plan soumis et les conditions exprimées par le Comité consultatif d'urbanisme.

### **154.06.09 PROJET DE LOTISSEMENT : CHEMIN BLUE HILLS**

---

Considérant que le service de l'urbanisme a reçu une demande du promoteur Mont Saint-Sauveur International Inc. pour un projet de lotissement ayant pour but, l'ouverture de deux rues et la création de 28 terrains;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 26.05.09 d'approuver le projet de lotissement tel que montré sur le plan projet préparé par l'arpenteur Louis-Paul Beaudry, minutes 13551, selon certaines conditions et à l'exception du lot no. 26, qui fait l'objet d'une demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis selon le plan soumis et les conditions exprimées par le Comité consultatif d'urbanisme.

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **155.06.09 DOSSIER 596, 606 ET 612, CHEMIN DU VILLAGE**

---

ATTENDU la résolution 115.05.06;

ATTENDU le rapport du service d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil considère qu'il existe des causes de nuisances et d'insalubrité sur les immeubles situés aux adresses civiques 596, 606 et 612, chemin du Village, à Morin-Heights, lesquels consistent en la présence de débris de toute nature, de ferraille, de matériaux de construction, de pneus, de véhicules hors d'état de fonctionnement et de machinerie lourde, de réservoir et pompe à pétrole désaffectés et autre matière nuisible;

ATTENDU les articles 57; 58 et 61 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c.6);

ATTENDU qu'un bâtiment ayant perdu plus de la moitié de sa valeur se retrouve sur l'immeuble situé au 612, chemin du Village;

ATTENDU la dangerosité qui résulte de l'ensemble de ce qui précède;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et résolu à l'unanimité :

Que mandat soit donné aux avocats, Prévost, Fortin D'Aoust, afin d'entreprendre les recours utiles devant la Cour supérieure dans le but d'obtenir les ordonnances requises pour faire disparaître lesdites causes de nuisance et d'insalubrité, afin d'empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau et afin que le bâtiment situé au 612, chemin du Village soit entièrement démoli.

### **156.06.09 ADOPTION DU REGLEMENT 463 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

Les membres du Conseil renoncent à la lecture du règlement 463 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et le Directeur général en donne les grandes lignes.

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil adopte le règlement 461 comme suit :

#### **RÈGLEMENT 463 Constituant le Comité consultatif d'urbanisme**

#### **CHAPITRE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

##### **1. Titre**

Le présent règlement s'intitule règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme.

[R.463 (00-05-2009)]

## **2. Remplacement des règlements antérieurs**

Le présent règlement remplace à toute fin que de droit toutes les dispositions réglementaires relatives au comité consultatif d'urbanisme de cette municipalité, dont inclusivement les règlements 101 et 248-98.

[R.463 (00-05-2009)]

## **3. Modification à ce règlement**

Le présent règlement ne peut être modifié, amendé ou abrogé, en tout ou en partie, que conformément aux dispositions prévues à cet effet à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1).

[R.463 (00-05-2009)]

## **4. Invalidité partielle de ce règlement**

Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe de sorte que si l'une quelconque des ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

[R.463 (00-05-2009)]

## **CHAPITRE II CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT**

### **5. Mandat**

Le comité consultatif d'urbanisme est chargé, à la demande du conseil municipal, d'étudier et de soumettre des recommandations à ce dernier sur des questions en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement. Il étudie notamment les dossiers concernant :

- Les demandes de dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;
- Les demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Les demandes d'un plan d'aménagement d'ensemble;
- Les demandes d'usages conditionnels;
- Les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- Les demandes de modification aux règlements d'urbanisme
- Les dossiers en matière de toponymie

[R.463 (00-05-2009)]

### **6. Composition**

Le comité consultatif d'urbanisme est composé de sept (7) membres :

- Deux conseillers municipaux
- Cinq (5) personnes résidant sur le territoire de la municipalité

[R.463 (00-05-2009)]



## **7. Secrétaire et personnes ressources du comité**

Le directeur du service de l'urbanisme agit comme secrétaire du comité consultatif d'urbanisme. Ce dernier a droit d'intervention. Il n'est toutefois pas membre du comité et n'a pas droit de vote. En son absence, le directeur général ou toutes autres personnes nommées par résolution du Conseil peut le remplacer et agir à titre de secrétaire.

Le secrétaire a la responsabilité de préparer l'ordre du jour, de convoquer les réunions, d'établir le calendrier des rencontres, de présenter les dossiers, de rédiger les procès-verbaux et de transmettre les recommandations et les résolutions du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal.

À la demande du secrétaire, des fonctionnaires municipaux peuvent également être sollicités afin d'assister aux réunions. De la même façon, le conseil peut également adjoindre au comité consultatif d'urbanisme des personnes ressources pour des dossiers spécifiques. Ces personnes ressources ne sont pas membre et n'ont pas droit de vote.

[R.463 (00-05-2009)]

## **8. Nomination et mandat des membres**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du conseil municipal. La durée du mandat est de deux ans et il est renouvelable.

[R.463 (00-05-2009)]

# **CHAPITRE III RÉGIE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

## **9. Président**

Le conseil nomme parmi les membres du comité consultatif d'urbanisme un président. En son absence, les membres désignent un président pour la réunion parmi les membres présents.

Le président confirme que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est maintenu tout au long de la réunion, préside la réunion, maintient l'ordre et présente l'ordre du jour ainsi que les dossiers à l'étude.

[R.463 (00-05-2009)]

## **10. Fréquence et convocation des réunions**

Le secrétaire du comité consultatif d'urbanisme établi au début de chaque année le calendrier des réunions mensuelles et le transmet aux membres avant la tenue de la première réunion. Des réunions spéciales peuvent être convoquées par le président ou le secrétaire.

Les membres sont convoqués par courriel ou par téléphone au moins quatre (4) jours avant la tenue de la réunion spéciale.

Les réunions sont tenues à huis clos, à l'exception des personnes invitées par le comité consultatif d'urbanisme ou à la demande du conseil et toutes les discussions sont confidentielles.

[R.463 (00-05-2009)]

## **Municipalité de Morin-Heights**

### **11. Quorum et droit de vote**

Le quorum des réunions du comité consultatif d'urbanisme est de trois membres. Tous les membres nommés par le conseil ont droit de vote. Chaque décision est prise à la majorité simple des membres.

[R.463 (00-05-2009)]

### **12. Absences**

Dans le cas d'absence non motivée à trois réunions consécutives, le conseil peut destituer le membre du comité consultatif d'urbanisme et procéder à la nomination d'un nouveau membre afin de terminer le mandat du membre destitué.

[R.463 (00-05-2009)]

### **13. Conflit d'intérêt**

Un membre qui pourrait avoir un intérêt dans un dossier doit aviser le comité et ne peut prendre part aux délibérations sur ce dossier. Le procès-verbal de la réunion doit mentionner la déclaration d'intérêt du membre et ce dernier ne peut voter sur le dossier.

[R.463 (00-05-2009)]

### **14. Rémunération des membres**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme qui ne sont pas des conseillers municipaux reçoivent une rémunération fixe à chacune des réunions du comité. La rémunération des conseillers est établie par le règlement sur la rémunération du Conseil. Le conseil fixe le montant de la rémunération par résolution au début de chaque année.

[R.463 (00-05-2009)]

### **15. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

[R.463 (00-05-2009)]

---

Timothy Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

---

### **RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mai 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

**Municipalité de Morin-Heights**

**RAPPORT MENSUEL DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE AUX  
AFFAIRES COMMUNAUTAIRES**

---

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de mai 2009.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PARCS ET  
ESPACES VERTS**

---

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité des parcs et espaces verts du 2 juin 2009.

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 2 juin 2009 et fait sienne des recommandations (2 à 4) qu'il contient.

**157.06.09 EMBAUCHE – CAMP DE JOUR 2009**

---

Considérant que les activités de la Municipalité durant l'été incluent un camp de jour et la piscine municipale;

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher du personnel afin d'offrir ces services à la population ;

Considérant la recommandation du Comité d'embauche datée du 26 mai 2009;

Considérant que les crédits sont prévus au budget courant;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu:

Que ce Conseil autorise l'embauche du personnel du camp de jour et de la piscine comme suit :

## Municipalité de Morin-Heights

Groupes	noms	salaire
Sauveteur en chef	Jacob Charrette	11,25 \$
Sauveteur		10,75 \$
<b>Moniteur d'expérience 5, 6 &amp; 7</b>	Jennifer LeTang	10,50 \$
Moniteur 5 & 6	Catie Stewart	9,50 \$
Moniteur 6	Adrian Vaillancourt	10,00 \$
Moniteur 6 & 7	Kaitlyn Hellstrom	10,00 \$
Moniteur 8 & 9	Olivia Bouffard Nesbitt	10,00 \$
<b>Moniteur 8 &amp; 9</b>	Brad Crowley	9,50 \$
Moniteur d'expérience	Alexander Marks	10,75 \$
<b>Moniteur 10 &amp; 11</b>	Émilie Emond Marcoux	10,00 \$
<b>Sauveteur adjoint</b>		10,50 \$
Moniteur 10 & 11	Kristy Brewster	10,00 \$
Moniteur 12 & 13	Steven Crowley	10,00 \$
<b>Moniteur 12 &amp; 13</b>	Laura Marks	10,00 \$
Accompagnateur	Andrea Heslop	10,75 \$

### 158.06.09 CLINIQUE DE SANG 2009

---

Considérant que la clinique de sang de la municipalité à la mémoire de Monsieur Michel Plante aura lieu le 10 août 2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood  
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le Directeur général à faire toute chose nécessaire pour la réalisation de cet événement.

### AFFAIRES NOUVELLES

---

### PÉRODE DE QUESTIONS

---

Le Conseil répond aux questions du public.

### 159.06.09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue

Que l'assemblée soit levée à 20h59.

---

Tim Watchorn  
Maire

---

Yves Desmarais  
Directeur général /  
Secrétaire-trésorier

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.